



# *Municipalité de Montcalm*

## **AVIS PUBLIC**

**À tous les contribuables de la Municipalité de Montcalm**

EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 1007 DU CODE MUNICIPAL ET L'ARTICLE 81 DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE, LE RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018 A ÉTÉ DÉPOSÉ AU BUREAU MUNICIPAL ET IL SERA PROCÉDÉ À L'ENVOI DES COMPTES DE TAXES DANS LE DÉLAI IMPARTI.

**DONNÉ à Montcalm ce 20<sup>e</sup> jour de février de l'an deux mille dix-huit.**

Michael Doyle  
Directeur général et Secrétaire-trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Montcalm, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 20 février 2018, entre 9h00 et 18h00. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20<sup>e</sup> jour de février 2018.

Michael Doyle  
Directeur général et Secrétaire-trésorier